



TAXI

Demande d'une autorisation d'exploiter un véhicule de réserve

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité
Direction des Taxis
Rue du Progrès, 80/1
1035 Bruxelles

Ou à déposer dans la boîte aux lettres des guichets ou contre accusé de réception – étage 1,5

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 14 04 -- Fax : 02 204 15 01

http://www.mobilite.brussels

E-mail : taxiservice@sprb.brussels

Données de l'exploitant

1. Coordonnées de l'exploitant

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM

E-mail

2. Coordonnées des personnes liées à l'entreprise

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Tel.	e-mail

3. Autorisation d'exploiter un service de taxis portant sur plaquette(s) d'identification.

4. Nombre de véhicules de réserve demandé :

Le nombre de véhicules de réserve ne peut pas dépasser 20 % du nombre des véhicules titulaires lorsque plus de 10 véhicules sont exploités.

Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 et arrêté du 29 mars 2007 relatifs aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Signature(s) Nom

Précédée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé » Date

.....